

ABRIS DE PISCINE

L'extension de la saison des baignades constitue le principal intérêt d'un abri de piscine, mais celui-ci offre également d'autres attraits.

Protégé, le bassin reste propre, les salissures et les souillures extérieures ne viennent plus polluer son eau. La température de l'eau et celle de l'ambiance sont également maintenues plus longtemps. De même, lorsqu'ils sont conformes à la norme NF P 90-309, les abris piscines permettent, qu'ils soient hauts ou bas, de répondre à la loi du 3 janvier 2003 sur la sécurisation des piscines.

Un abri de piscine prolonge la durée d'utilisation grâce à son effet de serre qui, par un bon ensoleillement élève la température de l'eau de quelques précieux degrés. Etant, au moins partiellement ouvert sur l'atmosphère extérieure, ils ne nécessitent pas l'équipement lourd de climatisation, indispensable dans les piscines intérieures pour éviter la buée sur les parois. La mise en place d'une couverture en dehors des périodes d'utilisation réduit également les condensations.

Bien choisir un abri de piscine est loin d'être évident. Compte tenu de sa valeur, un abri est un achat important dont le prix de vente peut avoisiner celui de la piscine et même le dépasser, il s'agit donc d'un véritable investissement.

Vous pouvez aussi adopter des solutions basiques en matière de sécurité pour piscine telles que l'alarme

ou la barrière. Ou alors opter pour un système de couverture comme la bâche à barre ou le volet roulant qui, outre la conformité à la loi sur la sécurité piscine offre une assez bonne protection de l'eau.

Le soleil éblouit, et les fleurs se pâment, dans un écrin de verdure. Il est temps d'aller se baigner... (Eureka)



Baies coulissantes et toiture télécommandée pour cet abri haut à l'esthétique parfaite. (Abrimagix)



Abris de piscine



L'abri bas relevable représente une solution économique et simple à utiliser. (Abridéal)

Les types d'abris de piscine

L'abri de piscine se présente sous plusieurs formes. L'abri peut être fixe (du type véranda) ou mobile (du type télescopique) et proposer plus ou moins d'ouvertures... Le type d'abri se choisit selon qu'on souhaite une construction démontable ou non.

Il existe un large éventail de typologies et technologies d'abris de piscine : abri bas ou haut, fixe ou démontable, télescopique ou amovible, escamotable ou repliable, en aluminium ou en bois...le choix est vaste. C'est en fait la façon dont vous souhaitez utiliser votre piscine qui va déterminer l'abri qui vous convient vraiment.

Abri bas ▲

Moins de 1,5 m au-dessus de l'eau, ils sont généralement constitués de panneaux rigides en plastique transparent, formés en voûte. Leur faible volume d'air intérieur leur permet de chauffer l'eau de la piscine naturellement (+ 5 à 10°C), sans adjonction d'un autre système. Ils sont discrets et s'intègrent bien au paysage, mais il est impossible de se tenir debout et de

circuler en-dessous. Selon le modèle, un abri bas permettra d'augmenter la période d'utilisation de la piscine de 2 à 4 mois supplémentaires par an. Beaucoup plus légers que les abris hauts, ils sont donc beaucoup plus faciles à manipuler. L'abri bas sera selon les cas relevable et amovible, semi-couissant ou télescopique (sur rail ou roulettes).

Abri semi-haut ►

A mi-chemin entre abri bas et abri haut, l'abri de piscine mi-haut présente une alternative intéressante. De 1,20 à 1,80 m de hauteur, celui-ci permet d'optimiser l'espace intérieur donc de se baigner dans la piscine en mi-saison sous l'abri fermé. Néanmoins il ne permet

pas de se tenir debout sur la plage et procure généralement un gain thermique pour la piscine plus limité qu'avec l'abri bas, car souvent revêtu en partie basse (voire intégralement) de « simple vitrage ». Les abris mi-hauts sont essentiellement de type télescopique.



Les modules de cet abri mi-haut télescopique s'emboîtent les uns dans les autres et dégagent la surface de l'eau presque entièrement.(Ec Creation)



Abri haut

Avec plus de 1,90 m de haut (jusqu'à plus de 3 m pour certains modèles), l'abri haut vous permettra de profiter de votre piscine comme s'il s'agissait d'une piscine intérieure, c'est-à-dire toute l'année pour peu que vous ayez prévu un système de chauffage de l'eau et de l'air intérieur. Il permet en outre, d'ouvrir tout ou partie de la piscine sur l'extérieur pendant la belle saison. En contre partie il vous faudra prévoir un bud-

get conséquent (abri + options), et accepter une emprise visuelle non négligeable sur votre paysage. De très nombreuses formules sont à votre disposition : vérandas spécialement adaptées, abris hauts télescopiques, abris souples repliables... Leur installation ne vous dispensera cependant pas de la mise en place d'une couverture : elle est essentielle pour limiter la condensation due à l'évaporation du plan d'eau.

Piscine en plein air ou piscine intérieure, c'est à vous de choisir... (Rideau)

Les dômes gonflables

Ils sont en plastique souple et beaucoup moins onéreux que les précédents. Ils apportent à leurs usagers suffisamment de satisfactions pour leur faire oublier les petits inconvénients liés aux opérations de montage/démontage et de nettoyage.

| MATÉRIAUX | QUALITÉS | APPLICATION |
|--|--|--------------------|
| Aluminium thermolaqué | Très léger, résistant, stable, incorrodable | Tous types d'abris |
| Bois ou lamellé-collé | Naturel, cossu, esthétique | Abris hauts |
| Polycarbonate ou « verre synthétique » | Transparent, résistant, excellente isolation thermique | Tous types d'abris |



Un petit apéritif après avoir glissé dans l'eau translucide. Cela vous dit ? (Abrimagix)



La beauté et le luxe à l'état brut. (Abrimagix)

Les contraintes administratives et légales

Il faut savoir qu'une bulle en P.V.C. pourra se passer du droit de s'installer, tandis qu'il n'en sera, bien sûr pas de même pour une véranda. Dans le cas des abris télescopiques, on n'a pas à obtenir de permis de construire si la partie réputée fixe sous laquelle viennent s'encaster les éléments mobiles n'excède pas au sol

20 m² : toutefois là aussi, il faut compter avec l'incontournable déclaration à la mairie. On doit également savoir que ces facilités ne s'appliquent plus si le site d'implantation est classé ou à proximité d'un monument classé. La sécurité piscine fait désormais l'objet d'une loi (n°2003-9 du 3 janvier

2003, J.O. du 4) et de deux décrets (n°2003-1389 du 31 décembre 2003, J.O. du 31 et n°2004-499 du 7 juin 2004, J.O. du 8). Leur disposition concerne essentiellement les piscines enterrées des particuliers ou des établissements privés recevant du public (hôtels, campings, gîtes ruraux, résidences de vacances...).

Les structures gonflables ou démontables déposées sur le sol sont laissées hors champ de la loi. Quel que soit le système de sécurité piscine choisi, celui-ci doit être installé conformément aux préconisations du fabricant afin de conserver toute son efficacité.

Les différents systèmes de sécurité

- Les barrières constituent le moyen à la fois le plus sécurisant, et le plus dénaturant pour l'esthétique du bassin.
- Les systèmes d'alarmes sont souvent utilisés en absence de danger pour satisfaire la réglementation car ils ont l'inconvénient majeur de ne se déclencher qu'après la chute dans l'eau.
- Les couvertures telles que les rideaux sont un bon système mais qui ne peut s'adapter à toutes les formes de bassins. Pour être discret, compte tenu de son encombrement, il doit être prévu en même temps que la réalisation de la piscine.
- Les abris : structures légères ou vérandas.

| TYPE DE PROTECTION | NORME | MODÈLE | PRIX |
|---------------------------|------------|--|-------------------------------------|
| Barrière de protection | NF P90-306 | - | 2 000 à 3 000 € |
| Système d'alarme | NF P90-307 | Alarme péri métrique Alarme d'immersion | 1 000 à 30 000 € 600 à 900 € |
| Couvertures de protection | NF P90-308 | Modèle manuel Modèle automatisé | 2 000 à 4 000 € 6 000 à 10 000 € |
| Abri de piscine | NF P90-309 | - | 6 000 à 30 000 € |

Attention : Ces prix sont relatifs à un bassin de 4 x 8 mètres.

PROFILS SYSTEMES®, concepteur gammiste de profilés aluminium pour la menuiserie, lance un nouveau concept de barrière de piscine totalement escamotable qui sera commercialisé prochainement. Vous pouvez jongler en seulement quelques minutes entre la sécurité d'une barrière de piscine et l'esthétique d'une piscine nue. **PACOHA®** Système intégré Close Up®, allie sécurité, simplicité d'utilisation et esthétique. La barrière possède aussi un portillon intégré dans la structure pliante.



Pacoha, la barrière escamotable se trouve dissimulée dans le plancher qui entoure la piscine.



La barrière sort de son rangement...



... Et s'installe en 5 minutes.



La version semi-coulissante du modèle Mezzo limite la prise au sol de l'abri.

Les modules du modèle Mezzo sont accolés deux à deux et conservent un peu d'empiètement au-dessus de la piscine dans la version semi-coulissante.

Le dernier modèle d'**Abridéal**, intitulé **Mezzo**, est un abri coulissant polyvalent disponible en une version «télescopie intégrale» et une version «semi-coulissant». Dans la version télescopique, l'ensemble des éléments est rassemblé en fond de piscine sous un seul module. Dans la version semi-coulissant, les modules sont accolés 2 par 2 afin de limiter l'emprise au sol de l'abri. Cet abri est en outre le seul à proposer une large trappe coulissant dans la voûte d'un module plutôt qu'une ouverture en façade.



Le toit de l'abri haut amovible s'ouvre pour profiter du soleil comme en plein air. (Abrimagix)

Produits prestigieux combinant esthétique et praticité, les abris de piscine **Abrimagix** de **Concept-Alu** offrent un compromis entre la piscine intérieure et extérieure grâce à une toiture ouvrante commandée à distance. Sécurité et agrément sont au rendez-vous pour vous permettre de profiter de votre piscine toute l'année. Il vous en coûtera cependant entre 60 000 et 70 000 € pour un abri isolé de 12 à 16 m de long sur 6,50 m à 10 m de large.

Conclusion

L'abri doit permettre d'optimiser l'utilisation de la piscine... Mais, mal choisi il risque au contraire de devenir une contrainte : Il convient donc pour ne pas se tromper de bien prendre en compte les différents as-

pects qui doivent présider à votre choix.

Une fois votre budget établi, et vos besoins pris en compte, vous pourrez déterminer le type d'abri et la gamme de fourniture à laquelle vous

pouvez prétendre. En tout état de cause, vous vous adresserez préférentiellement à des professionnels bien établis ayant pignon sur rue, une certaine ancienneté sur le marché ainsi que des références vérifiables.

Le commercial qui viendra chez vous tiendra compte de vos contraintes spécifiques, prendra le temps de vous écouter pour bien comprendre vos besoins et vous conseillera en conséquence.